

## Ni Citoyen, ni esclave : les métèques

Le terme « métèque » (*metoikos*) désigne, à Athènes, à l'époque classique, une catégorie particulière d'étrangers qui, moyennant un certain nombre d'obligations, obtiennent le droit de résider sur le territoire de la cité, de s'y livrer à leurs activités professionnelles, et sont assurés d'une protection juridique qui les garantit contre toute atteinte. C'est à partir de la fin du Ve et surtout au IVe siècle qu'il est possible, à travers l'étude des textes et des inscriptions, de définir le statut juridique des métèques et leur place dans la vie de la cité.

### I Statut juridique

Le métèque est un étranger qui a choisi de se fixer en Attique. En cela, il se distingue de l'étranger de passage. Il est d'une certaine manière intégré à la communauté athénienne ; mais, par rapport au citoyen, il reste un inférieur. Pour reprendre une image d'Aristophane dans *Les Acharniens*, les métèques « forment le son des citoyens », ces derniers constituant évidemment la fine fleur du blé. Ce double caractère apparaît dans le statut du métèque. Comme le citoyen, il est astreint aux charges militaires et financières, et les métèques riches peuvent être appelés à remplir certaines liturgies. Toutefois, si le métèque sert comme hoplite, il ne peut être cavalier, la cavalerie restant l'arme noble. Il est par ailleurs astreint au paiement d'une taxe modique, le *metoikion*, qui le distingue du citoyen. Il bénéficie de la protection des tribunaux athéniens. Le métèque, enfin, se distingue juridiquement du citoyen en ce qu'il n'a pas le droit de posséder de biens fonds : la propriété du sol reste un privilège exclusif du citoyen. Pour le reste, le métèque partage les droits et les obligations privées du citoyen ; il est inscrit sur les registres d'un dème ; il participe aux sacrifices et aux fêtes religieuses de la cité : il figure dans la procession des Panathénées, il peut être chorège aux Grandes Dionysies, enfin et surtout il prend part à toutes les fêtes locales.

### II Place dans la vie de la cité

À combien pouvait s'élever le nombre des métèques à Athènes à l'époque classique, et quelle était leur importance par rapport aux citoyens ? On évalue à 10 000 le nombre des métèques et à 21 000 celui des citoyens. Ces métèques constituent donc un groupe important dans la cité. Pour la plupart, ils sont artisans ou commerçants. Mais d'autres ont des activités plus modestes : ouvriers sur les chantiers de construction publique ou dans les mines et les arsenaux, aubergistes, cuisiniers, petits revendeurs sur l'agora, boutiquiers, parfumeurs ou encore entremetteurs, loueurs de joueuses de flûte. D'autres, enfin, exercent la médecine ou sont venus à Athènes pour suivre les leçons des philosophes, voire pour y ouvrir leur propre école. Tenant entre leurs mains une partie de l'activité économique d'Athènes, jouant parfois un rôle important dans la vie intellectuelle de la cité, les métèques n'en restent pas moins des étrangers et comme tels demeurent à l'écart de la vie politique. La politique de la cité se décide, en effet, au sein d'assemblées où seuls les citoyens ont droit à la parole et le plus humble d'entre eux pèse d'un plus grand poids que le plus riche métèque.

Le statut et l'importance des métèques sont surtout sensibles à Athènes. Mais de même que les institutions politiques athéniennes ont été adoptées au Ve et surtout au IVe siècle par de nombreuses cités grecques, de même aussi la condition de métèque s'est généralisée à l'ensemble du monde grec et l'on rencontre partout des étrangers domiciliés à la fin de l'époque classique. Des quelques textes qui les concernent et qui sont parvenus jusqu'à nous, il ressort que leur condition juridique était sensiblement la même que celle des métèques athéniens, et leur place comparable dans la vie de la cité qui les avait accueillis.

